

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Motion pour le  
maintien de la  
Trésorerie  
de Cambo-les-Bains**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
21 octobre 2019  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents / 22  
hor zirenak:

Nombre de votants / 27  
bozkatu dutenak :

**SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Noël Magis, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Argitxu Hirigoyen, Mme Corinne Othatcegy, M. Peio Etcheleku, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Argitxu Hirigoyen à M. Vincent Goytino, Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, M. Peio Etcheleku à M. Frédéric Bardin, M. Roger Barbier à Mme Bernadette Remeau, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Véronique Larronde est désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre de son dispositif « Action Publique 2022 », le gouvernement envisage de restructurer le réseau des finances publiques dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Ce projet a été dévoilé aux élus locaux par courrier du Ministre de l'Action et des Comptes Publics en juin 2019 puis présenté aux élus par le Préfet et la directrice des services départementaux des finances publiques (DDFIP). Il doit faire l'objet d'une période de concertation avec l'ensemble des parties concernées jusqu'en octobre 2019.

Ce projet propose pour le territoire des Pyrénées-Atlantiques, d'ici 2022 :

- ✓ La réorganisation des sites des services départementaux des finances publiques par mission, à savoir :
  - Service de gestion comptable (SGC),
  - Conseillers des collectivités locales,
  - Services fiscaux,
  - Service du contrôle fiscal,
  - Accueil de proximité.
- ✓ La fermeture de 24 trésoreries pour une centralisation des missions sur quelques sites. Désormais, il y aura :
  - 8 communes avec Service de gestion comptable (SGC), dont seulement 6 communes cumuleraient les deux missions nécessaires à l'accompagnement des collectivités territoriales (SGC et Conseillers des collectivités),

- 15 sites de Conseillers des collectivités,
- 29 communes avec un accueil de proximité, mais dont la gestion du site serait communale ou au sein d'une Maison de services publics déjà existante.

✓ Chaque Service de gestion comptable aura des effectifs compris entre 10 et 25 personnes.

Dans le projet de réorganisation de la DDFIP, la trésorerie de Cambo-les-Bains fait partie des postes comptables supprimés et son activité serait à priori transférée vers le nouveau Service de gestion comptable d'Hasparren. Un poste de Conseiller des collectivités serait créé sur Cambo.

La trésorerie de Cambo compte actuellement 4 fonctionnaires d'Etat. Elle gère 7 communes, 4 CCAS, 1 EHPAD, 2 sites touristiques, 3 SIVU, 4 ASA (Association Syndicale Autorisée), 6 AFP (association foncière pastorale) pour un total de 22 budgets et 17 budgets annexes. Toutes les collectivités du ressort de la trésorerie de Cambo seraient donc transférées à Hasparren.

L'agent comptable chargé de la tenue de la comptabilité générale de la commune de Cambo serait donc situé au sein du service de gestion comptable d'Hasparren.

Le service de gestion comptable d'Hasparren serait amené à gérer 350 budgets environ !

Sur le papier, le schéma théorique visant la massification du traitement des opérations comptables des collectivités locales au sein de gros centres regroupant un nombre élevé d'opérateurs chargé du back office peut s'avérer intéressant sur le plan strict de la gestion. Lorsque l'on méconnaît les liens très étroits entre les comptables publics et les collectivités, il est possible de se laisser séduire par l'idée de compenser cet inconvénient majeur au moyen d'un front office assuré par des conseillers locaux. Cette vision des choses cache en fait une profonde méconnaissance des réalités locales.

Concevoir des usines à opérations comptables concentrées sur un nombre très réduit de pôles avec des VRP prodiguant épisodiquement des conseils décontextualisés aux collectivités n'apparaît pas comme la meilleure des réformes. La proximité est souvent moins coûteuse et plus humaine.

La réorganisation des services ne peut se faire qu'au détriment des usagers et contribuables. Le comptable public est un partenaire essentiel pour la bonne tenue des comptabilités des collectivités. Avec moins d'agents et des sites encore plus éloignés, il est permis de s'interroger sur la capacité des SGC à gérer de manière efficace et efficiente la comptabilité générale des collectivités. Celles-ci ont besoin de liens suivis et de référents connus aisément joignables. Avec ses équipes de proximité quotidienne, le comptable public actuel offre une garantie de conseils éclairés car délivrés dans le cadre d'une connaissance approfondie des collectivités dont il a la charge.

Or, derrière le projet de réorganisation du réseau de la DDFIP dans le département se dessine en fait un service public déshumanisé et déstructuré.

L'argument avancé par l'Etat sur l'accroissement du nombre de points de contact entre l'administration des finances et les usagers ne doit pas faire illusion. Ces points de contact correspondent à de simples permanences ponctuelles dans des maisons de service public voire même pour les zones rurales des bus qui arpenteraient les routes du département. C'est une façon de faire croire aux élus qu'il y aura plus de services publics qu'avant. En fait, en dehors des 8 SGC nous aurons des coquilles vides, avec un peu de personnels dédiés aptes à répondre à toutes les problématiques financières ou fiscales qui peuvent se poser aux usagers.

En conséquence, il est donc demandé à l'Etat de réécrire son projet de réforme du réseau de la DDFIP dans le département des Pyrénées Atlantiques qui dans sa version actuelle entraînerait des problèmes organisationnels et une dégradation des services rendus aux collectivités et aux publics et le maintien de la trésorerie de Cambo-les-Bains.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte la présente motion visant au maintien de la trésorerie de Cambo-les-Bains,
- Demande au Maire de la communiquer aux plus hautes autorités de l'Etat, au Préfet du département et à la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



  
**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/10/2019